

Financer les projets de territoire pour la transition juste

Contexte:

Cette note a été réalisée par le groupe de travail "lieux" suite à une phase de pilotage de lieux du Milliard (8 lieux), et une phase de recherche qui nous a conduit à mener 13 entretiens, et étudier une vingtaine d'acteurs qui agissent pour comprendre et encourager les coopérations territoriales. Les recommandations ci-dessous ne visent pas à définir l'utilisation de la totalité des fonds de l'opération Milliard (nous ne suggérons pas que le Milliard doit aller exclusivement à des projets de territoire), mais à orienter une partie des fonds vers les les projets de territoire, notamment dans le cadre du Fonds de dotation.

A stylized, handwritten-style logo consisting of three interconnected, flowing lines that resemble the letters 'M' and 'M' intertwined.

TABLE DES MATIÈRES

1) POURQUOI FINANCER DES PROJETS DE TERRITOIRE POUR UNE TRANSITION JUSTE ?	2
2) COMMENT L'OPÉRATION MILLIARD PEUT-ELLE FINANCER DES PROJETS DE TERRITOIRE ?	4
3) NOS RECHERCHES ET ENTRETIENS	6
I) Les types de coopérations existantes	6
a) PTCE	6
b) les Groupes d'Actions Locales (financements LEADER)	7
c) Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD)	7
d) La Fabrique à Initiatives	8
II) des financements limités	8
a) AMI pour l'animation des PTCEs	9
b) Les fonds européens	9
c) Fabrique de territoires (ANCT)	9
d) Les Régions	10
e) ADEME - Appels à communs	11
f) French Impact	12
g) Les Cigales	12
h) J'adopte un projet	12
i) Fondation de France	12
j) Fondations territoriales	13
III) quels sont les besoins pour le financement des coopérations territoriales ?	13
REMERCIEMENTS	14
APPENDIX: LISTE DES ENTRETIENS MENÉS	15

1) POURQUOI FINANCER DES PROJETS DE TERRITOIRE POUR UNE TRANSITION JUSTE ?

Qu'est-ce qu'une coopération territoriale?

“La coopération est un mode d'organisation sociale qui permet à un collectif d'acteurs ayant des intérêts communs de mener ensemble et de manière partagée des initiatives ou projets ayant des impacts sociaux, environnementaux et économiques bénéfiques pour un territoire. Coopérer dans un but d'intérêt général et social transcende les intérêts individuels de chaque partie prenante¹”. Coopérer, c'est œuvrer ensemble vers un but commun.

Les coopérations territoriales sont le fruit d'une co-construction, qui débute par un diagnostic territorial. Il y a aujourd'hui plusieurs acteurs qui aident à l'émergence de telles co-constructions, en les documentant (ex.: Le Rameau, Le Labo de l'ESS...), ou en les accompagnant directement (TZCLD, La Fabrique à Initiatives, La Fonda ...)². Cependant, les enjeux de financements restent prépondérants.

Qu'est-ce qu'un territoire ?

Le Rameau³ a utilisé 5 dimensions pour définir un territoire, que nous reprenons ici:

- **Le territoire comme espace administratif.** L'appréhension des territoires français s'est historiquement réalisée par leur dimension administrative. Cette approche structure fortement nos territoires en organisant la mise en œuvre des politiques publiques, selon leurs différents niveaux territoriaux : international, européen, national, régional, départemental et local.
- **Le territoire est également un espace naturel, physique, géographique.** Les caractéristiques de cet espace naturel conditionnent les interactions entre habitants et influent sur leurs activités. Ainsi, un territoire forestier peut s'organiser autour d'une filière d'exploitation et de transformation du bois, un territoire de plateaux autour d'activités d'élevage et de transformation de la laine, ...
- **Il s'agit également d'un terroir culturel.** L'histoire du territoire, ses contes ruraux ou urbains, sa mémoire collective, son terroir, sont constitutifs de sa singularité.
- **C'est un « bassin de vie ».** Le bassin de vie représente le territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants au quotidien (services aux particuliers ; commerces ; enseignement ; santé ; sports, loisirs et culture ; transports)⁶. Il s'agit d'un espace dans lequel les habitants se forgent une identité et des souvenirs. L'échelle du bassin de vie se définit en fonction des habitudes de vie de ses habitants.
- **Enfin, un territoire est un lieu d'incarnation des projets.** C'est le lieu où projets entre acteurs publics et société civile prennent sens et se développent. Cet espace peut être très

¹ Définition de la CRESS Nouvelle Aquitaine <https://www.cress-na.org/cooperation-territoriale/>

² Voir nos entretiens et recherches sur les acteurs des coopérations dans les parties suivantes.

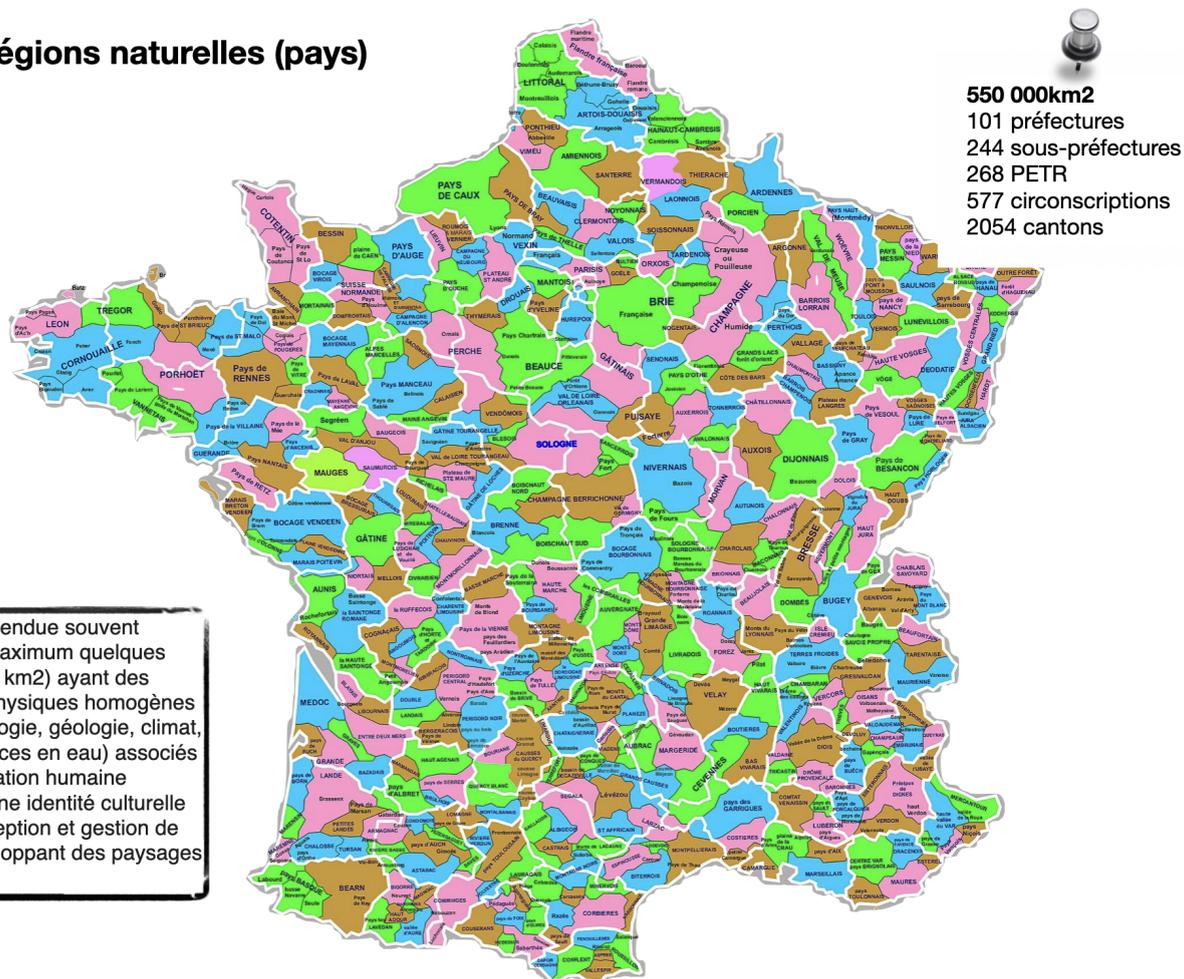
³ Co-construction territoriale

<https://innovationterritoriale.platformecapitalisation.org/wp-content/uploads/2019/01/Re%CC%81fe%CC%81rentiel-Co-Co-Terr-WEB1.pdf>

différent de l'espace administratif ou du bassin de vie, défini par des pratiques historiques d'échange et de coopération entre habitants, des appétences et intérêts communs, des projets inspirants, ...

Les réunions de l'opération Milliard dans 8 lieux pilotes nous ont amené à considérer que leur définition du "territoire" s'approche de celle des pays⁴:

± 500 régions naturelles (pays)



Les projets de territoire pour la transition juste sont des projets portés par un ensemble d'organisations qui définissent un cadre d'action commun pour la transition juste sur leur territoire. Les projets de territoire servent à étendre la coopération au sein d'un même territoire, pour faire en sorte que les différents acteurs, bénéficiaires, parties prenantes, élus se parlent et œuvrent ensemble pour une transition juste.

Une feuille de route et des objectifs communs sont établis, afin d'avoir une cohérence entre les actions des différents acteurs. Les projets de territoires peuvent faire l'objet d'une structure juridique spécifique à cette coopération, ou ne pas avoir de base légale autre que celle des organisations qui les constituent.

Les principales raisons qui nous poussent à soutenir des projets de territoire sont :

⁴ Source de la carte: https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gion_naturelle_de_France

- Approche systémique de changement : la transition juste doit être prise dans sa triple dimension sociale, écologique et démocratique, et il est essentiel de la penser de façon systémique. La majorité des financements et appels à projets actuels incitent à la compétition et individualisation des projets, au lieu d'encourager la coopération.
- Mutualisations de ressources entre structures : ne pas travailler en silo évite de reproduire ce qui a été fait ailleurs avec les mêmes difficultés, d'articuler, adapter et inventer des solutions, et rassembler les forces de chacun.
- Démultiplication de la force et impact : la valeur créée par les coopérations est plus grande que la somme des valeurs créées par les projets individuels. La coopération permet de toucher davantage de bénéficiaires, de se faire connaître par davantage de citoyens, et d'effectuer un changement d'échelle de la démarche.

2) COMMENT L'OPÉRATION MILLIARD PEUT-ELLE FINANCER DES PROJETS DE TERRITOIRE ?

L'opération Milliard souhaite agir au plus proche des territoires, dans une logique de confiance avec les acteurs territoriaux. Pour se faire, elle choisit de s'appuyer sur un réseau de lieux référents.

Un "lieu référent" est une organisation de personnes qui dispose d'un espace pour se rencontrer; échanger; partager et faire connaître les actions de transition juste sur le territoire, et qui:

- adhère au manifeste et charte d'engagement du milliard
- ne vise pas l'enrichissement de personnes physiques mais déploie de la valeur sociale et écologique et invente un nouveau rapport à la croissance, à la mesure de la valeur et à sa distribution ;
- agit de manière démocratique ;
- est orienté vers une transition écologique juste ;
- a dans ses missions d'oeuvrer au développement de coopérations territoriales ;
- a un ancrage local fort, par exemple: lien régulier avec les collectivités territoriales (élus ou services), lien avec les réseaux économiques et / ou associatifs locaux (CCI, CMA, CRESS, réseaux sectoriels, ...), adaptation des actions du lieu aux enjeux territoriaux (thématiques prioritaires), dispositif de mobilisation des citoyens ou de collectifs citoyens.

Ces lieux peuvent être des tiers-lieux, centres sociaux, lieux d'éducation populaire, cafés citoyens, lieux de culture ou de fabrication...

Le rôle des lieux référents de l'opération Milliard est de :

- participer à l'identification et animation des organisations de la transition juste sur son territoire
- incarner ce que nous sommes capables de faire en terme de transition: force collective
- être une courroie de transmission: diffuseur d'information dans les deux sens, vers et depuis la coordination nationale de l'opération Milliard

- porter politiquement l'opération Milliard sur un territoire donné (devant les institutions, les financeurs, représente l'opération Milliard).
- Fédérer les acteurs autour d'un projet de territoire (voir plus bas pour plus de détails) pour la transition écologique et sociale, et soumettre ce projet de territoire au comité régional d'investissement
- Et diffuser l'appel à collecte de fonds citoyens de l'opération Milliard

Le [Guide du Faire Ensemble](#) de La Fonda propose de nombreux outils pour animer les coopérations, notamment sur la "fonction soutien" essentielle aux coopérations, qui pourrait inspirer le travail de nos lieux référents.

Pourquoi s'appuyer sur des lieux:

- ils sont l'ancrage territorial du Milliard, au premier km
- des lieux physiques, que l'on peut visiter, repérés par les habitants et les institutions
- agoras qui incarnent le besoin de débattre, délibérer de démocratie
- nous souhaiterions des lieux avec une connaissance intrinsèque des organisations agissant sur leur territoire
- périmètre flexible qui répond au bon sens et aux besoins du territoire, pas sur les limites administratives

Sous l'impulsion des lieux, les acteurs de la transition juste d'un territoire (organisations, citoyens, élus...) se retrouvent pour faire un diagnostic territorial, et proposer un "projet de territoire pour la transition juste", qui sera soumis au financement. Ce projet explicitera le rôle et contribution de chaque acteur, les mutualisations, le budget nécessaire et sa ventilation pour chaque acteur, les indicateurs de suivi.

L'opération Milliard pourra financer tous types de stade de développement des projets de territoire: ceux naissants (et pourra financer de la R&D), ceux existants (pourra financer des frais de fonctionnement des organisations qui composent le projet), et ceux en changement d'échelle (pourra financer de l'investissement).

L'opération Milliard rendra publique une cartographie des "projets de territoire pour la transition juste" financés, avec la délimitation des territoires tels que décidée par les coopérations territoriales elles-mêmes. Les projets de territoire pour la transition juste qui seront financés organiseront un évènement festif au démarrage du projet, et ensuite à fréquence régulière, pour partager avec les habitants du territoires les objectifs, avancées, succès et difficultés.

Notes sur les financements du Milliard :

- Les organisations qui recevront des financements du Milliard doivent toutes répondre aux critères d'éligibilité du Milliard. Cela n'empêche pas des acteurs non-éligibles de faire partie du projet de territoire pour la transition juste, mais ils ne pourront pas à titre individuel recevoir des fonds.
- Les projets de territoire pour la transition juste pourront prendre la forme d'une structure juridique dédiée, ou pas (rester un ensemble d'organisations qui coopèrent, sans structure commune). Dans les deux cas, il faudra préciser leur gouvernance dans la demande de financement.
- Des projets de territoire pour la transition juste peuvent aussi porter uniquement sur une filière à l'échelle locale définie par les acteurs concernés

- Des projets de territoire pour la transition juste peuvent avoir des territoires qui se recoupent partiellement
- Les financements pourront financer de la R&D (par exemple pour établir le diagnostic territorial), de l'animation de la coopération, du suivi et évaluation, des frais de fonctionnement des structures qui composent le projet, et viser d'être pluri-annuels. Ils pourront prendre la forme de dons, de fonds propres ou quasi-fonds propres
- L'opération Milliard se concentre sur le financement, pas sur l'accompagnement à la coopération pour aboutir à des projets de territoire pour la transition juste. Les organisations seront fortement encouragées à inclure dans leurs besoins de financement de l'ingénierie de la coopération et de l'évaluation.
- L'appel au financement sera ouvert au fil de l'eau (par avec des deadlines précises) pour que chaque projet de territoire puisse faire une demande quand c'est opportun pour lui.
- Les lieux référents peuvent faire partie des organisations qui sollicitent des fonds du Milliard dans le cadre de projets de territoire pour la transition juste, mais leur rôle de lieu référent (courroie de transmission, identification des acteurs, etc) est bénévole.
- Des projets de territoire pour la transition juste qui n'ont pas de lieu au sein de leur projet pourront tout de même solliciter des financements de l'opération Milliard.

3) NOS RECHERCHES ET ENTRETIENS

I) Les types de coopérations existantes

a) PTCE

Un pôle territorial de coopération économique (PTCE) est un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.

En 2020 (labo de l'ESS): 52% des PTCE sont portés par une structure membre de la dynamique, sans qu'une cellule d'animation ad hoc n'ait été créée. Les structures assurant l'animation du PTCE sont à 71% des associations et à 24% des SCIC ou des SCOP. Parmi les dynamiques collectives de territoire fréquemment citées par les PTCE interrogés, les tiers-lieux apparaissent comme celles avec lesquelles l'articulation semble la plus courante. En effet, l'enquête en ligne révèle que 65% des PTCE interrogés assurent la gestion d'un tiers-lieu.

Aujourd'hui il y a environ 215 PTCE⁵.

Exemples de PTCE:

- [PTCE La Fab'coop](#)

La Fab'coop est une structure coopérative à Bergerac et labellisée Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) en 2021. Elle facilite la coopération entre acteurs publics, privés et citoyens pour accompagner les projets locaux de transition écologique et économique. Ses initiateurs incluent Coop'actions et la Fabrique des Transitions en Bergeracois.

⁵ Chiffre issu de l'entretien avec Marie Vernier du Labo de l'ESS

- [PTCE CARNELLE PAYS DE FRANCE](#)

Le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) Pays de France est une association à but non lucratif basée à Goussainville, luttant contre la précarité alimentaire et promouvant l'accès à une alimentation saine et abordable. Elle regroupe des acteurs locaux, tels que des associations (Centre Social Empreinte, Imaj 95, Restos du cœur, etc.), les services municipaux, et des habitants, commerçants, agriculteurs et salariés de la commune.

- [PTCE Le bois du barde](#)

Le Bois du Barde, basé à Mellionnec en Centre-Bretagne, est un écolieu et tiers-lieu innovant dédié aux transitions écologiques, sociales et économiques. Créé en 2011 et soutenu par des bénévoles, souvent en situation de handicap invisible, il associe permaculture, habitat partagé, activités pédagogiques et écotourisme. Le site rassemble woofers, visiteurs, et partenaires locaux pour expérimenter et promouvoir un mode de vie durable tout en sanctuarisant son foncier grâce à une levée de fonds citoyenne.

b) les Groupes d'Actions Locales (financements LEADER)

Les acteurs locaux regroupés dans un Groupe d'Action Local (GAL), disposent par le programme LEADER d'une enveloppe du FEADER⁶ pour financer des projets publics ou privés en faveur du développement des zones rurales, en lien avec leurs stratégies locales de développement. Les GALs dessinent eux-même leur propre stratégie de développement territorial et leurs modalités de fonctionnement, qui doivent rentrer dans le cadre qu'a fixé l'Union Européenne.

LEADER est mis en œuvre par quelque 2 600 groupes d'action locale (GAL) en Europe qui couvrent plus de 54 % de la population rurale de l'UE et réunissent des acteurs du secteur public et privé et de la société civile d'un territoire donné. 308 territoires ruraux sont engagés dans la démarche LEADER de la programmation 2023 -2027 soit plus de 28 000 communes et 29 millions d'habitants⁷.

Enjeu des financements LEADER: En France, les fonds sont débloqués par les Régions (changement récent). Les GALs accompagnent et sélectionnent les projets qu'ils remontent ensuite à la Région qui est chargée de vérifier l'éligibilité des dépenses et de décaisser les fonds. Or, les délais de traitement varient énormément d'une région à une autre. En région Occitanie⁸, 60% des fonds sont en retard de décaissement, et cela met les projets en difficulté, et ne rassure pas d'autres financeurs pour faire prêts.

c) Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD)

Deux associations: ETCLD (la loi), et TZCLD (créé par la société civile). Le cadre d'action est très fortement contraint par le cadre législatif (décret de la loi d'expérimentation). Comités locaux: comités avec un nombre minimum de membres imposés/recommandés [par le décret](#). Il y a un élu qui préside le Comité Local pour l'Emploi, ce sont des collectivités à qui la loi a permis de déroger au droit commun qui sont habilitées à expérimenter. Dans ce comité, il y a une personne qui représente les personnes concernées. Il y a une liste de représentants souhaités par catégorie, et ensuite le territoire choisit dans ce cadre quelles personnes exactement associer. Il y a des chargés d'animation de projet dans les comités locaux. La forme et charge de travail varie en

⁶ Fond Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural

⁷ <https://leaderfrance.fr/carte-des-gal/>

⁸ Informations issues de l'entretien avec Anne-Paul Béis, du PETR Arriège

fonction du territoire (avec des personnes en charge de l'organisation des discussions, facilitation, etc). Grandes variétés dans le financement de l'animation (association ad-hoc, association déjà créée qui flèche une subvention, agents publics...).

Les modalités de financement sont précisées par le décret, très équitables et mathématiques. Financement accordé aux entreprises à but d'emploi (EBE): financer l'emploi avec des coûts évités. Sommes versées en fonction du nombre d'emplois créés. EBE: tensions de trésorerie, de fonds propres, pour avoir des locaux...EBE: sont des structures ESS loi 2014 (90% d'associations). [Pour en savoir plus](#).

d) La Fabrique à Initiatives

La Fabrique à initiatives a pour mission de développer de nouvelles activités économiques utiles aux territoires, en connectant acteurs publics, privés et citoyens pour construire des réponses entrepreneuriales adaptées s'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS). À travers sa méthodologie sur-mesure et son expertise en matière d'animation territoriale et de modélisation économique, le dispositif identifie les besoins et les pistes de solution, suscite des alliances fertiles et mobilise l'ingénierie nécessaire à l'aboutissement d'un projet solide.

L'AVISE anime le réseau national des fabriques à initiatives. Les financements dédiés à la coopération et à l'accompagnement à l'émergence sont inégaux. Il y a une trentaine de fabriques, certaines ont un rayonnement régional, d'autres une assise plus resserrée. Les financements se font beaucoup par projet (notamment de la collectivité), pas assez soutenues structurellement (financer l'ingénierie de la coopération est difficile). Financements sur une année de démarrage, puis après plus rien. La reconnaissance de l'utilité de la coopération territoriale est importante. Difficile pour les fabriques d'avoir des soutiens d'acteurs nationaux. Enjeu des Fabriques: sensibilisation des élus à la nécessité d'animer la coopération territoriale pour créer des projets qui répondent réellement à des besoins. Chaque fabrique à initiative décide de sa stratégie (notamment quels territoires elle cible).

II) Des financements limités

Financements limités

PTCE	Un AMI national, quelques régions financent (Normandie, Nulle Aquitaine...) – mais ne financent que l'animation et le démarrage !	100K/ projet
ANC T	Financement de la tête de réseau + AMI selon les fonds disponibles. Passé de 30M€ à 2,5 M€ aujourd'hui. Co-financement des régions et organismes d'Etat selon - 3000 tiers lieux ...	50K€/projet
Régions	Plusieurs dispositifs, pas partout, beaucoup de « guichets »	?
Ademe	Appel à <u>communs</u> , favoriser la coopération pour accélérer l'innovation. Licences ouvertes collaboratif, documenté, vers une transition écologique...	50K€/projet
French Impact	Lancé en 2018 par le Haut Commissariat à l'ESS a pour but d'accélérer l'innovation sociale - 27 territoires - 66 projets lauréats - à l'arrêt...	150K/ projet
Cigales	Accompagner les entreprises en fonds propres via des apports citoyens. 200 clubs actifs investissent collectent 500K€ /an pour 150 projets. Fragilisés par les plateformes...	3,3K€ /projet
J'adopte un projet	Plateforme de financement participatif en Nouvelle Aquitaine. Regroupe les autres AAP et AMI a collecté par crowdfunding 2M€ pour 600 projets.	3.4K€ /projet
Fondation France	Changement de politique en cours, accompagner les coopérations et revoir les AAP ... 300 Millions distribués, 1000 fondations abritées, 12600 projets financés.	24K€/projet
Fondations territoriales	Organismes privés sans but lucratif, elles soutiennent non pas d'abord les causes mais les territoires et les acteurs locaux. En plein développement elles sont environ 150 ±...	??€

a) AMI pour l'animation des PTCEs

Un [AMI national](#) finance la coopération territoriale (animateur dédié à la coopération). Il y a des régions qui ont des appels à projets qui financent des membres des PTCE (exemple: Normandie, Nouvelle Aquitaine...).

Olivia Grégoire a relancé les AMIs, en co-construction avec les acteurs. Cet AMI: phase de financement (100K en 2 ans, dédiés à l'animation territoriale et coordination des PTCE, le reste était assez bien couvert), et AMI accompagnement. Pair à pair, accompagnement juridique, visites apprenantes. Ça a consolidé le financement.

Cela ne finance que l'animation (et sûrement de manière insuffisante), pas les besoins de financement des structures qui composent le PTCE.

L'AMI "phase 2" de 2023 a été doté d'une enveloppe de 1,5 million d'euros⁹.

b) Les fonds européens

Les fonds européens sont conséquents, mais difficiles d'accès pour les petites structures, et le fait que ces fonds transitent par les Région crée des difficultés pour l'accès à ces fonds dans certaines régions (voir plus haut).

En matière de fonds de la politique de cohésion pour la période 2021-2027, l'enveloppe globale de la France est de 15,745 Mds€ dont 9,070 Mds€ pour le FEDER et 6,675 Mds€ pour le FSE+¹⁰.

c) Fabrique de territoires (ANCT)

L'[Agence Nationale de cohésion des territoires](#) (ANCT) accompagne l'émergence et pérennisation des tiers-lieux (TL) avec 3 objectifs :

1/ Accompagnement des TL

- Encourager le développement des tiers lieux. Autour de 3 dispositifs (TL ressources – fabriques de territoire / Manufacture de proximité – artisanat, production / tiers lieux apprenants – acteurs de formation).
- Accompagnement au développement des TL (réseaux régionaux)

2/ Approche interministérielle – création de France Tiers Lieu. Accompagner la structuration des TL, rôle sur l'observation,

3/ Territorialisation : préfecture de région et de département. Animation d'un réseau de référents. Acteurs de TL associés dans les comités de sélection

Dans les comités de sélection régionaux: Région : préfet de région / certains services de l'état / Conseil Régional/ opérateurs (banque des territoire, ademe) / acteurs de TL.

Problèmes structurels sur l'accompagnement par l'ANCT des tiers-lieux:

- programme né d'une volonté politique qui peut mourir par absence de portage politique. Passage de 30M€/an à 2,5 en 2025.
- manque de visibilité avec l'annualité des budgets. Enveloppe qui arrive en février/mars, et il

⁹ <https://www.ess-france.org/nouvel-ami-pour-soutenir-le-developpement-des-ptce-en-2023>

¹⁰ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/les-fonds-europeens-de-la-cohesion-territoriale>

faut tout consommer avant octobre.

L'État, en lien avec France Tiers Lieux, a lancé en avril 2020 le dispositif « Fabriques de territoires ». Doté de 45 millions d'euros, il a permis de sélectionner 300 fabriques entre 2020 et 2021. Elle sont réparties entre les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et les territoires ruraux.

L'État les soutient pour trois ans, à hauteur de 50 000 euros par an pour leurs dépenses de fonctionnement. Le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique. Une attention particulière a été accordée aux initiatives liées au numérique dans toutes ses dimensions, les plus remarquables seront reconnues comme « Fabriques numériques de territoire » et sont au nombre de 32.

Deuxième vague : pour les territoires non pourvus. 82 lauréats bénéficient d'une subvention forfaitaire de 50 000 euros durant un an pour leur développement.

d) Les Régions

De nombreuses régions françaises mettent en place divers dispositifs pour encourager la création et le financement de coopérations. Quelques exemples:

- Grand Est : La région facilite l'accès aux financements européens pour l'ESS, notamment via le Fonds pour une Transition Juste (FTJ), qui finance des projets de diversification économique et de transition écologique renforçant l'économie circulaire¹¹.
- Île-de-France : La région a lancé sa stratégie ESS 2022-2028, visant à amplifier son soutien via des dispositifs tels que Gamme Up, TP'up et PM'up, qui offrent des aides économiques de financement et de conseil aux entreprises. Elle prévoit également la création d'un incubateur à Saint-Ouen pour accueillir des entreprises à impact social, territorial et environnemental. Subventions plafonnées à 55 000€, pouvant être portée exceptionnellement à 82 500€ pour les projets localisés en zones de reconquête économique ou présentant un fort impact écologique avec un plan de transition ambitieux¹².
- Occitanie : L'ESS est une priorité stratégique dans le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028 (SRDEII). La région propose des financements dédiés aux entreprises de l'ESS (Budget annuel dédié à l'économie sociale et solidaire : 8.5 M€/an¹³), soutient des financeurs solidaires comme France Active Occitanie, et a lancé le Fonds ISO (Investir Solidaire en Occitanie) pour renforcer les fonds propres des entreprises de l'ESS.

e) ADEME - Appels à communs

Les Appels à communs de l'ADEME sont des initiatives visant à rassembler des acteurs volontaires pour créer et partager des ressources ouvertes, appelées **communs**, afin de répondre aux défis de la transition écologique. Ces communs peuvent inclure des plateformes

¹¹ Budgets: <https://www.cress-grandest.org/fr/financements-europeens-pour-l-ess.html>

¹²

<https://les-aides.fr/aide/cSEv3w/region-ile-de-france/tp-up-souverainete-transition-ecologique-et-energetique.html>

¹³ <https://www.rtes.fr/conseil-regional-occitanie-pyrenees-mediterranee>

technologiques, des données ouvertes, des logiciels libres, des retours d'expérience, des protocoles, des territoires d'expérimentation et des connaissances au sens large.

L'objectif principal de ces appels est de favoriser la coopération entre différents acteurs pour accélérer l'innovation au service de la transition écologique. Les projets soumis doivent répondre à quatre critères essentiels :

- Les projets doivent être développés sous des licences ouvertes, garantissant l'accès libre et la réutilisation des ressources produites;
- Ils doivent intégrer des communautés d'utilisateurs et de contributeurs, assurant une dynamique collaborative et participative;
- Une documentation détaillée doit être disponible sur une plateforme publique dédiée, comme le wiki de l'appel à communs;
- Les projets doivent adresser au moins l'un des défis identifiés par l'appel, tels que la sobriété énergétique, la résilience des territoires, la gestion des ressources naturelles, l'aménagement urbain, l'alimentation et l'agriculture, l'énergie et les réseaux, les mobilités et la logistique, ou encore le bâtiment.

Depuis le lancement du premier appel en 2021, l'ADEME a soutenu financièrement et techniquement plusieurs communs, contribuant ainsi à la création de ressources mutualisées pour la transition écologique. Ces appels permettent d'optimiser les investissements en soutenant des projets ouverts à fort potentiel de diffusion, dont l'impact est démultiplié grâce à la collaboration et au partage.

En 2021, le montant moyen donné par projet lors de l'appel à communs de l'ADEME était de 50,000 euros.¹⁴

f) French Impact

Lancé en 2018 par le Haut-Commissariat à l'ESS et à l'Innovation sociale par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

NOTE: L'initiative semble avoir fermée/être clôturée (rien de nouveau depuis début 2023).

Mission : Favoriser et d'amplifier les initiatives d'innovation sociale et environnementale en France, en structurant un écosystème national de l'économie sociale et solidaire (ESS). Inscrire l'innovation sociale dans le développement économique et écologique, en l'intégrant dans les politiques publiques et en faisant de l'ESS un levier majeur de transformation durable.

Projets identifiés et soutenus : À ce jour, 27 collectifs territoriaux et plus de 1 000 projets ont bénéficié de leurs outils dans des secteurs variés tels que la mobilité, l'alimentation durable, et la lutte contre la précarité. Parmi eux, 22 structures pionnières ont été sélectionnées pour un accompagnement vers un changement d'échelle, et 44 associations ont été soutenues dans le cadre du programme AMI TremplinAsso pour développer des initiatives dans des quartiers

¹⁴

https://wiki.resilience-territoire.ademe.fr/wiki/Appel_%C3%A0_Communs_2021#:~:text=En%202021%2C%20il%20y%20a,disponible%20sur%20la%20biblioth%C3%A9que%20ADEME.

prioritaires, avec une couverture qui inclut des métropoles majeures comme Lyon, Grenoble, et Aix-Marseille, ainsi que des zones rurales comme Figeac et Mayotte

g) Les Cigales

Les [Cigales](#), modèle qui a 40 ans, sont des groupes de personnes qui décident collectivement d'accompagner des porteurs de projets dans la réalisation de leur entreprise. Elles entrent au capital (interviennent en fonds propres) et accompagnent les entreprises. C'est de l'argent citoyen. Structuration sous forme de clubs de 5 à 20 personnes, pendant 5 ans.

Véhicule législatif: indivision volontaire (dans le code des impôts). Il y a aujourd'hui 2500 personnes, dans 300 clubs actifs. En 2023: 500,000 euros investis dans 150 entreprises, ce qui représente en moyenne 3300 euros par entreprise.

Les Cigales restent fragiles, pas mal bousculées par les plateformes de type collaboratives, difficile de trouver des citoyens qui ont le temps nécessaire à donner (en plus de l'investissement des fonds).

h) J'adopte un projet

[J'adopte un projet](#), est une plateforme de financement participatif local et solidaire en Nouvelle-Aquitaine, à l'initiative de l'ADIE, la CRESS, France Active, le Crédit Coopératif, la Région, les Cigales et l'URSCOP. La plateforme est basée sur un système de prescription, tous les projets présentés sur la plateforme sont accompagnés et/ou co-financés par un partenaire spécialisé.

La plateforme a collecté 2 million d'euros pour 600 projets¹⁵, soit 3300 euros par projet.

i) Fondation de France

Chez les fondations, changement de braquet en intégrant l'approche systémique ⇒ réflexion en cours à la Fondation de France pour pouvoir engager des moyens (temps, compétences) pour financer et accompagner les coopérations ⇒ abandon de la logique unique de l'AAP ⇒ adoption de la logique "trust based philanthropy" : faire confiance, culture du risque, éviter les reportings inutiles.

Il est important de prendre en compte le temps et compétences d'ingénierie nécessaires à l'émergence et la pérennité des coopérations.

En 2023, la Fondation de France a soutenu 12600 projets, pour un total de 295 M d'euros.¹⁶

j) Fondations territoriales

Organismes privés sans but lucratifs, fédérant un collectif de représentants de la société civile, les fondations territoriales ont pour mission d'intervenir sur toutes les causes de l'intérêt général. Elles

¹⁵

<https://www.lanouvellerepublique.fr/poitiers/poitiers-600-projets-locaux-adoptes-et-finances-grace-a-j-adopte-un-projet>

¹⁶ <https://www.fondationdefrance.org/fr/cat-qui-somme-nous/rapport-annuel-2023>

soutiennent les bénéficiaires locaux en fonction des besoins spécifiques du territoire, en lien étroit avec des experts indépendants ou figures locales. C'est par le soutien et l'engagement des habitants et acteurs locaux qu'elle permet de rassembler des fonds pour des projets de territoire.

Elles peuvent prendre différentes formes juridiques :

- Fondation reconnue d'utilité publique
- Fondation abritée
- Fondation d'entreprise
- Fond de dotation

Leur gouvernance est structurée par un conseil d'administration solide et resserré, permettant la fluidité de la communication et du dialogue ainsi que l'efficacité de la prise de décision. L'équilibre des pouvoirs et la représentation du territoire et des bénéficiaires se réalise par le biais de collègues ou comités dédiés, avec une diversité d'acteurs, aidant à la prise de décision.

Les fondations territoriales entrent en complémentarité avec d'autres structures de collaboration (SCIC, PTCE) en faveur d'une transition écologique et sociale juste.

III) Quels sont les besoins pour le financement des coopérations territoriales ?

Les enseignements du rapport "Financer les coopérations - Un enjeu pour la transition" du Labo de l'ESS sont les suivants:

1. Le financement des coopérations territoriales est soumis à des contraintes spécifiques : le financement indispensable de l'ingénierie de coopération, la temporalité des projets, la complexité des modèles économiques et juridiques, le risque financier.
2. La diversité des coopérations territoriales induit des besoins de financement multiples : en phase d'émergence, ces besoins varient en fonction de la typologie des coopérations ; en phase opérationnelle, ils dépendent principalement des modèles socio-économiques et juridiques (marchands, non marchands, hybrides) des coopérations.
3. L'offre de financement des coopérations territoriales est éclatée, inappropriée et insuffisante. Le financement de l'ingénierie de coopération est insuffisant. Les outils proposés sont principalement des appels à projet inadaptés dans leur forme et leur contenu qui ne répondent pas au besoin de pérennité des initiatives.
4. Il existe des démarches de financement innovantes et exemplaires qui montrent la voie. Elles proposent une aide structurelle et pluriannuelle aux coopérations et sont souvent portées par des coopérations d'acteurs. Le rôle des collectivités territoriales est essentiel.
5. Pour financer les coopérations territoriales, il faut changer de méthodes : Financeur.se.s doivent changer de posture et devenir partenaires des coopérations territoriales dans une logique de commun. Les collectivités territoriales jouent un rôle primordial dans cette dynamique.

6. Les circuits courts de la finance solidaire jouent un rôle important dans le développement des coopérations. Des citoyen.ne.s effectuent des dons ou investissent dans ces initiatives. Il.elle.s constituent un soutien direct financier et humain.

7. La coopération entre financeurs publics et privés est essentielle : lutter contre le financement en silos, agir ensemble au service de la transition dans les territoires.

8. Des outils financiers spécifiques à l'émergence des coopérations territoriales doivent être conçus : revisiter les appels à projet, apporter un soutien structurel pluriannuel en phase d'émergence, développer la coopération entre financeurs, favoriser l'accessibilité des financements.

9. Des outils financiers spécifiques à la phase opérationnelle des coopérations territoriales doivent être conçus : faciliter l'accès au foncier, promouvoir les capitaux patients à intérêts modérés.

10. Le financement des coopérations territoriales doit faire l'objet d'un plaidoyer. s'appuyer sur la valorisation des coopérations existantes, des récits d'expériences, des rencontres entre financeurs et coopérations territoriales. Ce plaidoyer doit être dirigé en priorité aux pouvoirs publics, sans oublier néanmoins le mécénat.

Le rapport du Labo de l'ESS est complet et l'objectif n'étant pas de refaire ce qui a déjà été bien documenté, nous nous sommes inspirés des analyses du rapport, [consultable ici](#).

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes interrogées (liste ci-dessous) pour leur temps. Cette note n'aurait pas pu être réalisée sans le travail des bénévoles qui ont effectué les recherches et conduit les entretiens. Un grand merci aux co-pilotes du groupe de travail Isabelle Baraton et François Deroo, et aux bénévoles Claire Gossart, Christophe Lefèvre, Sylvie Loisy, Antonina Savykine, Frédéric Ghiglione. Merci à Birane Cissé pour son aide de relecture.

Les lieux référents pilotes de l'opération Milliard nous ont permis d'expérimenter ce qu'est être un lieu référent, et de co-construire cette réflexion: merci au Centre Social de Grandvilliers, à l'Ecrevis, à l'Hermitage, à Robin des Moulins, au Campus de la Transition, au Val Soleil, à Oasis 21 et à la Maison de la Nature et de l'Environnement.

Merci à la Fondation de France qui apporte son soutien financier à l'opération Milliard.

APPENDIX: LISTE DES ENTRETIENS MENÉS

- Marie Vernier, Déléguée Générale, Labo de l'ESS
- Morgane Lang, Responsable des Pôles Territoires & Création, AVISE
- Anne-Paul Béis, chargée de projets européens, PETR Arriège
- Léonard Baudry, Directeur Bilan-Evaluation, TZCLD

- Arnaud Bonnet, Directeur de programme "Nouveaux lieux, nouveaux liens, ANCT
- Fondation de France - Centre Bretagne
- Pauline Caroni, Chargée de mission, C2sol
- Bastien Engelbach, Coordonnateur des programmes, La Fonda
- Mathilde Rivoire, Coordinatrice générale, Fondation pour la Démocratie
- Pierre-Alain Simon, chargé de mission, Les cigales
- Pierre-Alain Simon, chargé de mission, RTES
- Thomas N'dem, Co-fondateur, Civipedia
- Cécile Malo, Responsable Transformation et Territoires, Fondation de France